



AVENIR SPÉ
Le syndicat des médecins spécialistes

Paris, le 25 mars 2020

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon

Lettre Ouverte au Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Face à la crise sanitaire actuelle sans précédent que nous traversons, les médecins libéraux spécialistes en ville, et dans les établissements de soins privés notamment, se sont mobilisés pour accompagner nos concitoyens dans cet inconnu sanitaire en déprogrammant toutes les consultations et examens que nous avons considérés comme non urgents. Nous avons très vite trouvé un moyen de les accompagner en ayant recours massivement à la téléconsultation que ce soit pour l'évaluation des patients atteints du COVID-19 ou pour l'évaluation des patients ayant une pathologie chronique.

Les premières remontées de terrain font, d'ores et déjà, état d'une grande hétérogénéité générationnelle, sociale et territoriale quant à la possibilité d'utiliser les plateformes de télémedecine, y compris lors de l'utilisation de visioconférence non sécurisée type Skype ou WhatsApp.... Des variations de plus de 50 % ont été constatées dans les zones les plus isolées, souvent lointaines des métropoles ou dans les populations au-delà de 75 ans.

C'est pour cette raison qu'il nous paraît indispensable que les conditions dérogatoires réglementaires et tarifaires de la téléconsultation soient étendues pour la période de l'épidémie aux contacts téléphoniques quand les autres modalités ne peuvent être réalisées. Ces évaluations sont indispensables, notamment pour ces populations les plus isolées et souvent les plus fragiles. Nous pourrions utiliser le modèle installé en Belgique :

<https://www.inami.fgov.be/fr/covid19/Pages/default.aspx>

Ces aménagements sont à même de faciliter la tâche de tous les médecins, de toutes les structures lorsque la technologie est en échec, notamment dans les zones de fracture numérique.

Enfin, Monsieur le premier Ministre, à la suite de votre allocution du 23 mars 2020 sur le journal de 20 heures de TF1, certains patients, notamment, dans les zones les plus touchées ont été reconduits par la gendarmerie alors qu'ils se rendaient à leur consultation médicale sous le prétexte qu'ils ne s'agissaient pas d'une urgence ressentie comme telle par les forces de l'ordre. Il ne s'agit, en aucun cas, d'une critique de nos forces de l'ordre qui ont répondu aux ordres.

Nous pensons que les indications de consultation ne peuvent être décidées que par le médecin au travers, éventuellement, de référentiels et non par des agents extérieurs à notre corps.

Déjà, certains de nos collègues italiens nous décrivent les effets collatéraux de l'infection à COVID-19 sur les enfants notamment. Un retard de vaccination peut être délétère chez un nourrisson, la non prise en charge d'une pyélonéphrite chez un enfant peut avoir des conséquences irréversibles. Nous souhaitons accompagner la démarche de confinement indispensable et vous connaissez notre soutien sur ce sujet, par une démarche structurée de prise en charge adaptée des urgences non COVID et des patients porteurs de maladies chroniques.

Ne doutant pas de trouver auprès de vous une écoute attentive, soyez assuré, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur, de notre complet engagement et dévouement contre cette pandémie.

Recevez, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma Haute Considération.

Dr. Patrick GASSER
Président



Copie à :

Monsieur le Docteur Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé
Monsieur le Professeur Jérôme SALOMON, Directeur Général de la Santé
Monsieur Nicolas REVEL, Directeur de la CNAM